

Enbridge Gas Inc. has applied to renew its natural gas franchise agreement with and for a certificate of public convenience and necessity for the Municipality of Lakeshore**Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue de renouveler son accord de concession de gaz naturel, et d'obtenir un certificat de commodité et de nécessité publiques pour la municipalité de Lakeshore**

Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) is asking the Ontario Energy Board (OEB) for:

- **An order approving a natural gas franchise agreement with the Municipality of Lakeshore.** This would grant Enbridge Gas the right to construct, operate and add to the natural gas distribution system and to distribute, store and transmit natural gas within the Municipality of Lakeshore for the next 20 years.
- **An order directing that the acceptance of the municipal electors of the Municipality of Lakeshore is not required in relation to the by-law approving the natural gas franchise agreement.**
- **An order cancelling Enbridge Gas's existing certificate of public convenience and necessity for the former Town of Lakeshore and replacing it with a new certificate to construct works to supply natural gas in the current Municipality of Lakeshore.** The new certificate is needed to address municipal name change.

YOU SHOULD KNOW**THE ONTARIO ENERGY BOARD WILL HOLD A PUBLIC HEARING**

There are three types of OEB Hearings: oral, electronic and written. If you have a preference for the type of hearing, you can write to us to explain why. During this hearing, we will question the applicant about its application. We will also hear questions and arguments from participants that have registered as intervenors. After reviewing all the evidence, we will decide whether to approve this application.

HAVE YOUR SAY

You have the right to information about this application and to participate in the process. Visit www.oeb.ca/participate and use file number **EB-2025-0162** to:

- Review the application
- Apply to become an intervenor
- File a letter with your comments

IMPORTANT DATES

You must engage with the OEB on or before **June 9, 2025** to:

- Provide input on the hearing type (oral, electronic or written)
- Apply to be an intervenor

If you do not, the hearing will move forward without you, and you will not receive any further notice of the proceeding.

PRIVACY

If you write a letter of comment, your name and the content of your letter will be put on the public record and the OEB website. If you are a business or if you apply to become an intervenor, all the information you file will be on the OEB website.

LEARN MORE

Ontario Energy Board
T/TTY: 1 877-632-2727
Monday - Friday: 8:30 AM - 5:00 PM
oeb.ca/participate

Enbridge Gas Inc.
1 866-763-5427
Monday - Friday: 8:30 AM - 5:00 PM
enbridgegas.com

This hearing will be held under section 8 and 9 of the **Municipal Franchises Act**, R.S.O. 1990, c. M.55.

Ce document est aussi disponible en français.



Ontario
Energy
Board

Cette audience sera tenue en vertu des articles 8 et 9 de la **Loi sur les concessions municipales**, L.R.O. 1990, chap. M.55.
This document is also available in English.



Commission
de l'énergie
de l'Ontario

Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) :

- **Une ordonnance approuvant un accord de concession de gaz naturel avec la municipalité de Lakeshore.** Pendant les 20 prochaines années, Enbridge Gas aurait ainsi le droit de construire, d'exploiter et d'agrandir le réseau de distribution de gaz naturel et de distribuer, de stocker et de transporter le gaz naturel dans la municipalité de Lakeshore.
- **Un arrêté ordonnant que l'acceptation des électeurs municipaux de la municipalité de Lakeshore n'est pas nécessaire en ce qui a trait au règlement administratif approuvant l'accord de concession de gaz naturel.**
- **Une ordonnance annulant le certificat actuel de commodité et de nécessité publiques d'Enbridge Gas concernant la municipalité de Lakeshore et le remplaçant par un nouveau certificat, en vue d'effectuer des travaux pour fournir du gaz naturel dans la municipalité de Lakeshore.** Le nouveau certificat est nécessaire pour refléter le changement de nom de la municipalité.

À SAVOIR**LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE**

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Si vous avez une préférence en ce qui concerne le format de l'audience, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer les raisons. Au cours de cette audience, nous interrogerons le requérant sur sa demande. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après avoir examiné tous les éléments de preuve, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2025-0162** pour :

- examiner la demande;
- présenter une demande pour devenir un intervenant;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **9 juin 2025** pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario
T/ATS: 1 877 632-2727
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
oeb.ca/fr/participez

Enbridge Gas Inc.
1 866 763-5427
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
enbridgegas.com